

**ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE CDOS-AISNE
DU VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022**

BILAN D'ACTIVITES 2021

Objectif 4 : SPORT & POLITIQUES PUBLIQUES ET HAUT NIVEAU

DESCRIPTIF DES ACTIONS

- Participer à la gouvernance de la stratégie des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
- Participer à la promotion et au développement du dispositif Pass'Sport.

DEROULEMENT DES ACTIONS

I) PROJET CAP COLLEGE OLYMPIQUE

1) Description de l'action

Le Conseil Départemental de l'Aisne a fait appel au CDOS-Aisne pour intervenir sur un projet départemental qui s'intègre dans Terre de Jeux. Ce projet s'articule autour de 5 axes. Le CDOS-Aisne doit intervenir sur 2 des 5 axes.

Initialement, l'action, initialement prévue sur 5 collèges du département de l'Aisne, est ouverte à l'ensemble des collèges « Génération 2024 », portant à 8 le nombre d'établissements. Chaque collège aura la possibilité de faire participer une classe de son établissement.

2) Volet « ½ journée Sensibilisation sport et handicap, initiation aux pratiques parasport »

L'objectif de ce volet est de faire rencontrer un acteur du parasport (référents, professionnels, athlètes...) pour échanger sur les spécificités des activités physiques et sportives du champ du handicap et de permettre des mises en situation par la pratique.

Pour ce volet, le CDOS-Aisne va travailler avec le Comité Départemental Sport Adapté de l'Aisne ; le Comité Régional Handisport Hauts-de-France et le Comité Paralympique Sportif Français afin de proposer un projet global.

Le CDOS-Aisne assurera la coordination et l'animation de cette action entre les collèges qui feront appels au CDOS-Aisne et les collaborateurs du projet. Ce projet sera mis en place entre mars et juin 2022.

3) Volet « ½ journée Sensibilisation à l'olympisme et exposition sur l'histoire et les valeurs de l'olympisme »

L'objectif de ce volet est de sensibiliser et d'échanger avec les collégiens autour des valeurs de l'Olympisme à l'aide d'outils pédagogiques notamment l'exposition sur l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Pour ce volet, Le CDOS-Aisne doit établir une proposition d'intervention au Conseil Départemental de l'Aisne, au début du mois de janvier 2022.

Ce projet doit voir le jour entre le mois de février et de juin 2022.

II) LE DISPOSITIF PASS'SPORT

1) Résumé du dispositif

La crise sanitaire a fortement impacté le sport dans ses diverses disciplines. En plus des conséquences économiques pour les clubs, fédérations et associations sport, des effets négatifs se font d'ores et déjà ressentir avec la baisse générale de l'activité physique sur l'ensemble du pays.

Pour encourager la reprise du sport, le Président de la République a annoncé le 19 Mai 2021 la mise en place d'un nouveau dispositif, le Pass'Sport.

« Notre objectif pour les Jeux de Paris 2024 est double : ramener un maximum de médailles, mais c'est surtout faire de la France une nation sportive, c'est-à-dire intégrer la pratique du sport au sein de notre politique éducative et plus largement dans toute la société. Le Pass'Sport, c'est ainsi une nouvelle aide financière d'envergure pour permettre à plus de 5 millions de jeunes de 6 à 18 ans, éligibles à l'allocation de rentrée scolaire ou l'allocation enfant handicapé, de s'inscrire dans le club de sport de leur choix. Avec ce Pass'Sport, on peut encourager et faciliter la pratique du sport chez les jeunes et soutenir la reprise du secteur.

Emmanuel MACRON
Président de la République »

Le dispositif Pass'Sport est un dispositif permettant l'obtention d'une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant, pour financer tout ou partie, son inscription dans une structure sportive pour la saison 2021-2022.

Les inscriptions, auprès des associations sportives, se font sous forme de « vague », période à laquelle les clubs pourront déclarer les bénéficiaires sur Le Compte Asso (LCA), et ainsi demander un remboursement, qui est effectué par le CDOS de leur département, en tant que Tiers Payeurs.

2) Les familles bénéficiaires

C'est plus de 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport qui ont reçu, durant l'été 2021, un courrier du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficiaient de cette aide de 50 € par enfant. Ce courrier doit être présenté lors de l'inscription de l'enfant dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier de la réduction immédiate sur le coût de la licence.

Le dispositif concerne donc les familles allocataires de la rentrée scolaire, mais également pour les enfants bénéficiant de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), jusque 18 ans, élargie au 19 Novembre 2021 aux adultes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

3) Les associations sportives

Cette aide est versée directement au club en contrepartie d'une réduction immédiate accordée à un jeune qui vient s'inscrire dans l'association témoigne de l'engagement fort en direction du milieu associatif dans le cadre des mesures de relance du sport.

Cette aide permet à des familles économiquement fragiles d'inscrire leur(s) enfant(s) dans une association sportive et leur offrir le cadre structurant et bienveillant que seul le club sportif peut apporter.

Les associations, pour se faire rembourser, doivent passer par la plateforme du Compte Asso, et demander un remboursement. Pour cela ils doivent déclarer un par un les bénéficiaires au dispositif sur un seul et même dossier, dans la « vague » correspondant à la date lors de la déclaration.

4) Les actions du CDOS-Aisne sur le dispositif Pass'Sport

Le CDOS-Aisne s'est fixé un rôle d'information, de conseils autour de 3 axes de travail pour le lancement du dispositif Pass'Sport, cette année 2021 :

- La communication,
- L'information et la formation
- Le soutien et l'accompagnement

Durant l'été 2021, le CDOS-Aisne a eu plusieurs réunions de présentation et mise en place du dispositif avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) des Hauts-De-France, le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Hauts-De-France afin de permettre au mieux le lancement du dispositif.

Le CDOS-Aisne a massivement communiqué, dès Juillet 2021, suite aux premières réunions, auprès des comités sportifs départementaux et des associations sportives, ainsi que du grand public afin de toucher le plus grand nombre.

Le site Internet du CDOS-Aisne et son compte Facebook ont servi de plateforme de communication numérique tandis que les informations explicatives concernant la procédure à suivre sur Le Compte Asso ont été envoyées aux comités sportifs départementaux et aux associations sportives.

Dès le mois de septembre 2021, le CDOS-Aisne a proposé et mis en place des réunions d'informations et de formations avec la collaboration du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Aisne.

Ces réunions d'informations avaient pour objectif principal de :

- Présenter le dispositif Pass'Sport,
- Expliquer la procédure pour déclarer les bénéficiaires,
- Former les associations non-initiées au Compte Asso,
- Répondre aux questions des associations.

Une première réunion a été proposée aux comités sportifs départementaux, puis 5 réunions de présentation du dispositif, de 18h00 à 20h00, permettant de couvrir les 5 arrondissements du département de l’Aisne :

DATES	LIEUX	CLUBS / COMITÉS	PARTICIPANTS
Lundi 6 Septembre	Laon, stade Levindrey	7 Comités	10
Jeudi 23 Septembre	Laon, Mairie	7 Clubs	9
Lundi 27 Septembre	Château-Thierry, Mairie	5 Clubs	5
Mardi 28 Septembre	Vervins, Salle des fêtes	5 Clubs	6
Jeudi 30 Septembre	St-Quentin, salle Paringault	9 Clubs	9
Vendredi 1^{er} Octobre	Belleu, Mairie	7 Clubs	7
	TOTAL	33 Clubs / 7 Comités	46 Participants

Depuis la mise en place du dispositif Pass’Sport, le CDOS-Aisne a consacré beaucoup de temps et d’énergie pour répondre aux questionnements des associations sportives :

- Plus de 200 heures de travail ont été consacrées depuis le lancement du dispositif,
- 5 réunions de travail avec le SDJES de l’Aisne ont été organisées,
- 8 publications Facebook avec des actualisations ont été faites,
- 2 visioconférences de présentation ont été organisées,
- 6 réunions de présentation du dispositif ont été mises en place,
- Plus de 150 appels d’accompagnement depuis début Septembre ont été recensés.
- Un document analytique des deux premières vagues a été rédigé.

5) Le résultat des demandes 2021

Sur les deux premières vagues du dispositif Pass’Sport, qui s’arrêtent au 30 novembre 2021, le CDOS-Aisne a recensé le nombre de structures et de bénéficiaires :

	VAGUE 1	VAGUE 2	TOTAL
Nombre de structures demandeuses	179	244	423
Nombre de bénéficiaires	3 123	3 367	6 490
Montant (en €)	156 150 €	168 350 €	324 500 €

Cependant, certaines structures ont réalisé des demandes de remboursement sur les deux vagues, ce qui fait apparaître les données suivantes :

TOTAL	
Nombre de structures bénéficiaires	331
Nombre de structures multiples demandeuses	92
Nombre de disciplines	46
Nombre de bénéficiaires	6 490
Montant (en €)	324 500 €

La mise en paiement de la vague 1 et 2 a été réalisée, par le CDOS-Aisne, à la fin du mois de décembre 2021, dès la réception des crédits de la DRAJES Hauts-de-France.